

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)**

**SÉANCE du 15.10.2015**

**\* Vote prime de fin d'année**

Le conseil municipal accorde une prime de fin d'année aux agents titulaires et non-titulaires aux conditions d'octroi suivantes :

- . agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- . agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire,
- . agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte),

**\* Gardiennage église**

Le conseil Municipal décide de verser une indemnité de gardiennage pour l'église à M. Michel HOUTIN.

**\* Tarifs redevance assainissement 2016**

Après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif des redevances assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- Abonnement annuel 40.00€
- Coût du traitement 0.52€ le m<sup>3</sup> consommé (à compter du 1<sup>er</sup>) au lieu de 0.50€ en 2015

Pour les personnes ayant un puits la consommation forfaitaire est estimée à 30m<sup>3</sup> par personne.

**\* Etude des devis de réparation de la toiture des vestiaires du terrain de foot**

M. le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis pour la réfection totale de la toiture des vestiaires du terrain de foot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attendre le budget 2016 afin de réaliser ces travaux.

**\* Empoisonnement de l'étang**

Le Conseil municipal décide, comme chaque année, d'acheter des poissons afin de les mettre dans l'étang, à savoir 51 kg de gardons, 51 kg de tanches et 30 kg de carpes auprès de la société AQUA 2B.

## Questions diverses

### \* Préparations des élections régionales 2015

Les membres du conseil municipal se répartissent les permanences par tranches de 2h comme suit :

	<b>06 décembre 2015</b>	<b>13 décembre 2015</b>
<b>8h - 10h</b>	TCHERTAN Viorika - LECOT Gérard	TCHERTAN Viorika - LECOT Gérard
<b>10h - 12h</b>	FLOURE Martine - AUBERT Patrick	FLOURE Martine - AUBERT Patrick
<b>12h - 14h</b>	HOUTIN Jean-Christophe - BEAUMOND David	HOUTIN Jean-Christophe - MALLE Anthony
<b>14h - 16h</b>	CHAUDET Denise - PAILLARD Nelly	CHAUDET Denise - PAILLARD Nelly
<b>16h - 18h</b>	COCHERIE Olivier - GAROT Rémi	COCHERIE Olivier - GAROT Rémi
<b>suppléant</b>	MALLE Anthony	

### \* Suivi des travaux en cours sur la commune

- Aménagement du plan d'eau – Garde-corps de la Rotonde : La société retenue devrait venir poser le garde-corps fin octobre 2015
- Maison Mme MACÉ : Des devis sont en attente pour refaire la salle de bains, le changement de 3 radiateurs et l'isolation du grenier. Début des prochains travaux prévus début 2016.
- Radiateurs de l'église : Des radiateurs de l'église sont cassés et suite à de nouvelles normes, un devis va nous être fourni par la société MAUGERE.
- Canalisation d'eau rue de la gare : une canalisation d'eau potable et un poteau incendie vont être changés par le SIROG vers mars 2016

### \* Information sur l'accueil des réfugiés

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC), un avis favorable a été donné quant à l'accueil des réfugiés dans les logements vacants de la CCPC.

Actuellement, sur la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE, tous les logements de la CCPC sont occupés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si, dans le cas où un logement de la commune se libère, il est favorable à l'accueil de réfugiés.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à l'accueil de réfugiés si un logement de la commune se libère. Auquel cas, le Conseil Municipal se réunira de nouveau pour confirmer son avis.

### \* Information sur la possibilité de dissoudre les CCAS des communes de moins de 1500 habitants

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la promulgation de la loi NOTRÉ, les CCAS des communes de moins de 1500 habitants peuvent être dissous par délibération du Conseil Municipal.

Dans le cas du CCAS de la CHAPELLE CRAONNAISE, ayant un budget autonome, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas qu'il soit dissout.

**\* Abattage arbre près de chez M. COURAPIED – rue des acacias**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arbre est à abattre près de chez M. COURAPIED – rue des acacias et que la commune ne peut pas le faire elle-même.  
Le Conseil Municipal décide de faire appel à une société pour ces travaux. Il faut faire des devis.

**\* Pont de la « Taurte »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le pont de la Taurte est dangereux et délabré.  
Le Bassin de l'Oudon à confirmer que ce pont peut être busé.  
Le Conseil Municipal décide de faire faire un devis afin de restaurer ce pont.

**\* Illuminations de Noël**

Le Comité de fêtes de la commune souhaite commencer les illuminations de Noël le vendredi 4 décembre à 20h00 et propose d'organiser une soirée (marche aux lampions, collation de Noël).

**\* Réunion pour le bulletin municipal**

Une réunion de la commission communication – bulletin municipal aura lieu mardi 20 octobre 2015 à 19h00.

**\* Prochaine réunion du Conseil Municipal**

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 décembre 2015 à 20h30.